

Le chemin de fer de l'île du *Prince-Edouard* la traverse d'une extrémité à l'autre. Il serait désirable que l'on fit construire immédiatement un petit embranchement d'environ 4 ou 5 milles pour desservir le trafic de la baie *Richmond*, à *Port-Hill*.

Cet embranchement coûterait moins de \$100,000, et accommoderait une partie fort importante de l'île, où la construction navale et le commerce sont très-considérables.

La baie *Richmond* est le principal port sur la côte nord de l'île.

Le désir que le gouvernement impérial manifeste de voir l'île du *Prince-Edouard* entrer dans l'union, a été officiellement porté à la connaissance des soussignés, et les induit à faire ici une déclaration, à savoir que, si les négociations présentes pour l'admission ne réussissent pas, cette irréussite ne devra être attribuée ni à un manque de zèle de leur part, ni à ce qu'ils auraient fait des demandes exorbitantes. Ils sont convaincus que, si l'on arrêtaient maintenant les bases de l'union, celle-ci pourrait s'accomplir dans quelques semaines.

Dans l'espoir que ce fait désirable pourra être accompli, ils font connaître la disposition où ils sont d'accepter pour bases de l'union les conditions offertes par le *Canada* en 1869, et approuvées par le Gouverneur-Général en conseil, le 14 décembre de la dite année, le chiffre de la population de l'île étant évalué conformément au recensement de 1871,—pourvu que le gouvernement fédéral prenne le chemin de fer et se charge des frais de son exécution ainsi que de ceux de l'embranchement projeté de *Port Hill*.

Les soussignés concluent en rappelant au gouvernement de la Puissance que l'île du *Prince-Edouard* est un pays agricole, que durant plusieurs mois, chaque année, ses communications avec les provinces voisines sont interceptées, désavantage qui l'empêchera de devenir un pays manufacturier, et que l'on y trouvera un marché avantageux et toujours croissant pour l'écoulement de plusieurs produits du *Canada*.

Dans le cas où ce que dessus serait agréé de part et d'autre pour base de l'union, les soussignés prendront la liberté de soumettre un autre mémoire au sujet des pêcheries.

Ottawa, 8 mai 1873.

Rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 15 mai 1873.

Le comité du conseil a l'honneur de faire rapport à Votre Excellence, au sujet de l'union projetée de l'île du *Prince-Edouard* avec la Puissance du *Canada*, qu'à la suite de plusieurs entrevues entre un sous-comité du conseil,—composé des honorables Sir *John A. Macdonald* et MM. *Tilley*, *Langevin* et *Tupper*,—et les honorables MM. *Pope*, *Haviland* et *Howlan*, délégués de l'île, et d'une pleine et entière discussion avec ceux-ci des diverses questions qui se rattachent à cet important sujet, les conditions énoncées dans le procès-verbal suivant de la conférence, ont été d'un commun accord arrêtées comme bases d'une union politique entre l'île du *Prince-Edouard* et la Puissance du *Canada*, et sont soumises ici à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

Procès-verbal d'une conférence tenue entre le comité du Conseil Privé du Canada et les délégués soussignés de la colonie de l'île du Prince-Edouard, au sujet de l'union de cette province avec la Puissance du Canada.

1. Le *Canada* sera responsable des dettes et obligations de l'île du *Prince-Edouard* existantes à l'époque de l'Union.